

N° 68  
24 W 1



# *Bulletin Municipal Officiel*

DE LA VILLE DE  
**SAINT-CLOUD**



*Cliché JACOB, St-Cloud*

Le Stade quai Carnot et les H.L.M.

# PIERRE

CHEMISIER — TAILLEUR

Saint-Cloud — 90, Bd de la République — MOL. 53-15

SUR MESURES ET PRETS A PORTER

# R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

# CLINIQUE DU VAL D'OR

14, rue Pasteur — SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 37-80

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale

REÇOIT LES NON ASSURÉS SOCIAUX

# CLINIQUE MÉDICALE « BELLERIVE »

MÉDECINE GÉNÉRALE — CONVALESCENCE — RÉGIME

SERVICE DE NEZ — GORGE — OREILLES

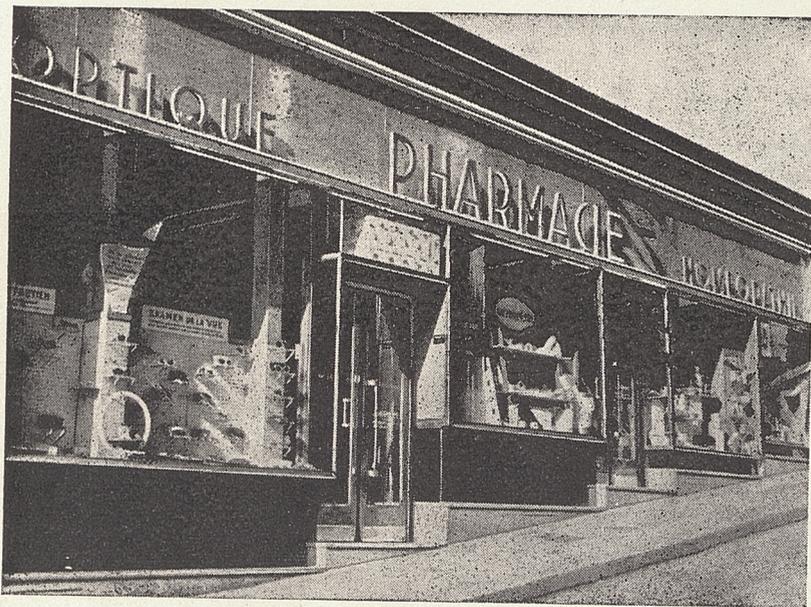
18 bis, Quai Carnot

4, Rue du Nord

— SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 07-52 —

# PHARMACIE MIGNARD



*Allopathie*

*Homéopathie*

*Optique*

*Diététique*

*Orthopédie*

11 bis Rue Royale  
**SAINT-CLOUD**  
MOL. 42-11

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

## DANIEL

42, Rue Gounod — Tél. : MOL. 54-09

MEME MAISON : Rue Coutureau

\* COUVERTURE — PLOMBERIE \*  
\* INSTALLATIONS SANITAIRES \*

ELECTRICITE

## G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 41-42

RÉVEILS DE VOYAGE ET PENDULETTES - MONTRES

## SOLO

La grande marque Française de Qualité et de Précision

18, av. F.-D.-Roosevelt - PARIS-8<sup>e</sup> — Tél. ELY. : 31-29  
USINES à SAINT-CLOUD - Tél. : MOL. 04-74 65-11

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES - CUISINE

## M. POISSON

25, Rue Royale — ST-CLOUD — MOL. 40-36

LIVRAISONS A DOMICILE

# BULLETIN



# MUNICIPAL

Direction-Administration :  
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

## LES TRAVAUX COMMUNAUX

Nous savons que nos concitoyens sont intéressés par les travaux qui s'exécutent dans Saint-Cloud et en particulier ceux d'intérêt public qui touchent la voirie, l'assainissement, les adductions d'eau et de gaz, les bâtiments communaux et scolaires.

Aussi, croyons-nous utile de tenir nos lecteurs au courant des travaux effectués par nos soins depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1957 ou en cours de réalisation.

### Voirie et assainissement

Nous avons procédé à la suppression des cassis au rond-point Duval-le-Camus et au carrefour de la rue Pasteur et de la rue Lelégard. De nombreux trottoirs en terre ont été réfectionnés, soit en pavage, soit à l'émulsion de bitume; rue Pasteur, boulevard de la République (entre l'avenue Foch et la rue de Buzenval), rue du 18-Juin, rue Dailly, avenue Clodoald et avenue Belmontet. En outre, nous avons procédé à l'aménagement du Monument aux Morts de 1870, situé à l'angle de boulevard de la République et de la rue de Montretout.

Différentes rues ont été remises en état, notamment la rue René-Weill qui a été complètement refaite (chaussée et trottoirs) ainsi que la rue du Val-d'Or. La réfection des rues du Nord et Vauguon est actuellement en cours. La remise en état complète de la rue de Buzenval y compris les trottoirs va être entreprise très prochainement.

En ce qui concerne l'assainissement, de très importants travaux ont été exécutés. Nous avons en effet terminé la troisième tranche du bassin du Val-d'Or A, qui comportait le passage de canalisations d'égoûts dans les rues de l'Avre, Henri-Regnault, Bucourt, Buzenval, Jacoulet, etc...

Nous avons rencontré de nombreuses difficultés en raison de la mauvaise qualité des sous-sols qui sont très argileux et nous avons dû, à deux reprises différentes, effectuer le blocage des tranchées ouvertes, notamment dans la rue Henri-Regnault où les canalisations ont été descendues à plus de 5 mètres de profondeur. Malgré ces blocages, le sol s'est encore affaissé par endroits, ce qui va nous obliger à y revenir.

Des canalisations d'égoûts ont été placées dans le haut de la rue Preschez, dans la rue Tahère, dans la rue Pasteur, dans le boulevard Sénard, où notre concessionnaire des marchés fait procéder à la construction, conformément à des engagements ultérieurs, d'un marché couvert.

Rue du Mont-Valérien, entre la rue du Pierrier et le boulevard de la République, une très importante canalisation d'égoûts a été descendue à 5 m. 50 de profondeur pour recevoir, outre les eaux usées du nouveau groupe scolaire, celles de l'important groupe d'immeubles collectifs de la Société « Le Val-d'Or-Bellevue ». C'est la présence d'ouvrages de la ville de Paris (ouvrages des eaux de l'Avre, situés à l'angle de la rue du Mont-Valérien et de la rue du Pierrier) qui nous a obligés à descendre à une telle profondeur, ce qui a rendu notre projet très onéreux.

Malgré le tassement des terres de la tranchée, selon une technique moderne de vibrage par couches successives, on constate néanmoins des affaissements. Il faudra donc attendre que le temps fasse son œuvre et nous contenter, en attendant de réfectionner définitivement la chaussée, de boucher les trous au tarmacadam.

Nous allons entreprendre très prochainement la réfection et l'établissement en émulsion de bitume, du trottoir situé du côté gauche en direction de Suresnes pour permettre aux piétons de circuler aisément. Nous ne pourrions réfectionner le côté droit qui est sérieusement endommagé, que lorsque les travaux des immeu-

### Innovation au marché de Montretout

Pour se conformer aux règlements d'hygiène publique et sur les conseils des services vétérinaires départementaux, la Municipalité a décidé, en accord avec la Commission des marchés, la suppression de la vente du poisson sur la voie publique, à dater du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

En conséquence, nous prions les ménagères de noter, qu'à partir de cette date, la vente foraine du poisson aura lieu au marché couvert de Montretout qui sera ouvert exclusivement aux « poissonniers », les mardi et vendredi, de 8 h. 30 à 12 h. 30.

Le marché couvert répond mieux aux conditions d'hygiène prescrites et il serait d'autre part inadmissible de ne pas l'utiliser au maximum alors que nous y avons investi de grosses dépenses et que nous venons tout dernièrement de parachever nos installations par la création d'un parking destiné aux voitures des commerçants.

Sait-on qu'à Saint-Cloud aussi bien dans les boutiques que sur les marchés, il se consomme annuellement 65 000 kilos de poisson, 15 000 kilos d'huîtres et 16 000 kilos de coquillage.

bles de la Société « Le Val-d'Or-Bellevue » auront été achevés.

Il y a, en ce qui concerne les égouts, encore beaucoup à faire, mais les travaux se chiffrent par dizaines de millions et nous sommes dans l'obligation de les étaler dans le temps.

Nous devons obtenir pour chaque tranche d'égouts, que nous voulons entreprendre, l'inscription du projet au plan d'équipement national en vue d'obtenir à la fois la subvention de l'Etat et l'emprunt destiné au financement du projet.

Le Conseil municipal a voté les crédits nécessaires en vue de la finition des travaux d'assainissement du bassin du Val-d'Or A et nous avons même obtenu l'accord ministériel. Cette finition concerne la partie versante des rues Henri-Regnault, de Buzenval, de l'Avre (côté de l'hippodrome de la Fouilleuse) et doit se terminer par l'établissement d'un collecteur rue du Camp-Canadien et rue de la Porte-Jaune. Malheureusement, on rencontre à cet endroit les ouvrages des eaux de l'Avre et la ville de Paris exige que des mesures spéciales soient prises pour éviter la pollution des eaux et ces mesures ont pour effet de doubler le coût de la dépense.

Nous avons attiré l'attention de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise sur cette question et une démarche est en cours auprès de Monsieur le Préfet de la Seine pour que les travaux que l'on nous impose soient supportés par la ville de Paris.

#### Travaux intéressant la circulation automobile (parking, passages protégés)

Chacun sait combien la circulation est dense sur le boulevard de la République qui est une route nationale à grand trafic et où les automobiles, profitant de la largeur de la voie, vont à des vitesses excessives, ne respectant pas toujours la limitation de vitesse pourtant indiquée par panneaux spéciaux. Aussi, nous devions-nous de prendre deux mesures : d'une part, pour faciliter la circulation et le stationnement aux abords du marché couvert de Montretout, d'autre part, pour la protection des piétons et notamment des enfants fréquentant le lycée de garçons.

La première mesure consistait à supprimer le stationnement des véhicules forains aux abords du marché couvert, ce qui vient d'être fait par la création à l'intérieur même du marché, sur des terrains acquis récemment par la ville, d'un grand parking, en béton. Plus de 40 véhicules, camions et camionnettes trouveront places sur ce parking, ce qui dégagera la chaussée et permettra le stationnement, en ligne continue, des véhicules de tourisme des Clodoaldiens qui viennent faire leurs achats au marché.

La seconde mesure consistait à établir à proximité immédiate du lycée de garçons, un passage protégé avec des feux lumineux verts et rouges. Il va donc être placé au carrefour du boulevard de la République et de la rue de Buzenval, des feux de signalisation. Pour ne pas freiner toutefois la circulation automobile, nous pensons pouvoir synchroniser ces nouveaux feux avec ceux établis au carrefour de la rue Coutureau et de l'avenue Foch.

Sur le boulevard Sénard, entre les écoles et la rue du Val-d'Or, nous établirons, aussitôt l'achèvement du marché couvert, des parkings pour recevoir les nombreux véhicules automobiles des personnes travaillant aux différentes usines situées dans la partie nord de notre commune, côté Suresnes.

Nous nous emploierons, d'autre part, chaque fois que la chose sera possible, à dégager des espaces libres pour les transformer en parkings. Nous exigerons mê-

me, que dans les constructions futures importantes, il y ait non seulement des emplacements pour les voitures, mais aussi de nombreux garages.

#### Travaux scolaires

La construction sur notre territoire, de très nombreux immeubles d'habitations collectives et l'accroissement de la population qui en est résultée, a posé aux édiles municipaux de nombreux problèmes et en particulier celui qui a trait aux écoles.

Nous ne nous sommes pas heureusement laissés prendre de court. Dès que nous eûmes connaissance des grands projets de construction, nous avons saisi l'Assemblée communale de la question et celle-ci a immédiatement décidé l'acquisition de terrains, aussi bien à proximité du parc de la Bérengère que des écoles des Coteaux.

Sur le terrain situé à l'angle de la rue du Pierrier et de la rue du Mont-Valérien, nous avons fait édifier un magnifique groupe scolaire qui vient d'être mis en service le 1<sup>er</sup> octobre dernier, mais avons malheureusement été dans l'obligation, ainsi que nous l'avons d'ailleurs déjà indiqué, de financer, par nos propres moyens, le projet dont le coût est de l'ordre de 150 000 000 de francs, l'Etat n'étant pas en mesure de nous apporter, lorsque nous avons décidé la réalisation de ce projet, son concours financier. Nous avons donc réalisé, auprès d'établissements privés, d'importants emprunts et avons pu ainsi, en temps voulu, avoir les locaux nécessaires pour recevoir les enfants des familles habitant dans les immeubles du parc de la Bérengère. Nous avons toutefois réservé nos droits à subventions et nous espérons que l'Etat subventionnera bientôt notre projet auquel le Conseil Général a donné un tour de faveur, ce qui nous permettra, soit de rembourser par anticipation une partie de nos prêts, soit de consacrer les fonds à d'autres réalisations.

Ce magnifique groupe scolaire comprend 16 classes primaires, 2 classes maternelles avec salle de jeux et des logements pour le personnel enseignant.

En ce qui concerne les autres groupes scolaires, différentes mesures ont été prises :

Au groupe scolaire du Centre, rien de particulier n'est intervenu puisque l'école des filles avait été surélevée pour obtenir 4 classes nouvelles et côté garçons, 2 classes sur préau couvert avaient été construites l'an dernier.

Aux Coteaux, sur un terrain acquis aux Etablissements Latil, avenue Bernard-Palissy, nous avons fait édifier des classes démontables qui nous ont permis d'installer une école maternelle à 3 classes. Le sol de la cour qui était en sable a été établi en dur.

Nous allons procéder, très prochainement, à l'aménagement de terrains restant disponibles pour obtenir un plateau d'évolution qui permettra la pratique des sports scolaires.

Au groupe de Montretout, où la place fait hélas défaut, nous avons fait installer 2 classes dans des bâtiments démontables.

Ainsi, la rentrée scolaire d'octobre 1957, dans les écoles primaires publiques a été assurée dans d'excellentes conditions.

Nous n'oublions pas pour autant nos lycées. Nos lecteurs savent que nous avons acquis la propriété Leygues, située boulevard de la République, rue de Buzenval et rue Armengaud et que nous en avons fait don à l'Etat pour qu'il soit construit, dans un délai de cinq ans, qui a pris effet du mois d'avril 1954, un établissement du second degré destiné à recevoir le lycée de jeunes filles et nous permettre de récupérer pour

l'enseignement primaire, les locaux du lycée de filles, actuellement rue Gounod. Nous savons qu'un crédit a été ouvert par l'Etat pour réaliser la construction de cet établissement et nous nous employons actuellement à activer l'ouverture du chantier.

## Enseignement ménager

Nous informons nos lecteurs de la réouverture des cours d'enseignement ménager, organisés avec le concours de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne.

Ces cours, entièrement gratuits, permettent d'acquérir une formation familiale et ménagère utile dans tout foyer.

Ils portent sur les matières suivantes :

- Coupe et couture, tricot (machine à tricoter).
- Cuisine et pâtisserie.
- Entretien de la maison.
- Lavage et repassage (machine à laver).
- Transformations et raccommodages (machine à coudre).

— Puériculture et hygiène.

Ces cours ont lieu régulièrement toutes les semaines à partir du *mercredi 2*, du *jeudi 3* et du *vendredi 4 octobre 1957*, au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles :

Mamans : mercredi, 14 heures.

Jeunes filles : mercredi, 18 heures.

Jeunes Filles : jeudi, 9 heures.

Au Dispensaire, 11, rue Albert-I<sup>er</sup>, Les Coteaux :

Mamans : vendredi, 14 heures.

Jeunes Filles : vendredi, 18 heures.

Nous ne saurions trop engager les jeunes filles et jeunes femmes à profiter de la possibilité qui leur est offerte d'acquérir ou de développer les connaissances familiales et ménagères qui sont toujours un élément précieux pour assurer le bonheur du foyer.

## Colonie de Vacances de Charbonnière

Le séjour s'y est déroulé cette année, du 5 juillet au 4 septembre, dans d'excellentes conditions et tous les enfants sont revenus en parfait état physique après un séjour de un mois pour les uns, de deux mois pour les autres.

Le temps, malheureusement, n'a pas été très favorable. Néanmoins, de belles journées ont permis de profiter largement du grand air et d'organiser des jeux et des promenades qui n'ont fait qu'aiguiser l'appétit de nos jeunes colons qui ne manquaient pas de faire honneur aux repas toujours de bonne qualité.

En un mot, chacun de nos enfants était content de son séjour et de nombreuses familles ont tenu à nous dire leur satisfaction.

Il peut intéresser nos lecteurs de savoir que, cette année, 243 enfants (136 garçons et 107 filles) ont profité de la colonie : 75 durant les deux périodes, 82 pendant la première période seulement et 86 pendant la seconde, soit au total, 10 753 journées.

L'état sanitaire est resté excellent et l'infirmerie n'a eu que de rares occupants.

Nous remercions les familles d'avoir tenu compte des quelques remarques que nous avons faites dans un précédent numéro du *Bulletin Municipal*, en ce qui concerne d'une part les visites aux enfants pour lesquelles il est convenable d'informer au préalable le directeur, d'autre part pour l'envoi de colis de vic-

tuailles qu'il vaut mieux éviter ou tout au moins espacer, les enfants étant convenablement nourris et pourvus. Sur simple demande de leur part, il leur est attribué les compléments dont ils ont besoin.

Les transports par autocars, à l'aller comme au retour, se sont effectués dans d'excellentes conditions.

Nous devons ici remercier tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de la colonie. En premier lieu, M. Rouquette, directeur et Mme Rouquette, économiste, moniteurs, monitrices, nos deux infirmières scolaires, cuisinier et cuisinière ainsi que tout le personnel de service, sans oublier le bon M. Mainard, régisseur du château et le personnel administratif de la mairie qui prépare, organise et prévoit tout ce qui est nécessaire à la bonne marche d'une entreprise compliquée, dont le but est d'assurer le bonheur de nos enfants, de justifier le bon renom dont jouit notre colonie et de donner toute garantie aux familles.

## GARDERIE MUNICIPALE

La Garderie Municipale a ouvert ses portes pour l'année scolaire 1957-1958, aux enfants de 3 à 7 ans, le *jeudi 3 octobre 1957*, dans un local situé au stade Kelly, à proximité du groupe scolaire de Montretout.

Elle fonctionnera tous les jeudis, de 14 heures à 17 heures.

Les enfants se réuniront :

Pour le quartier du Centre : à 13 h. 30, place Silly.

Pour le quartier des Coteaux :

a) A 13 h. 40, groupe H.L.M., rue du 18-Juin;

b) A 13 h. 45, carrefour avenue Bernard-Palissy et boulevard Sénard.

Pour les enfants du parc de la Bérengère et environs : à 13 h. 50, devant le groupe scolaire de la rue du Pierrier.

Ils seront pris en charge par le personnel désigné à cet effet et ramenés le soir aux mêmes points où les familles viendront les reprendre.

Les enfants du quartier de Montretout se rendront directement à la Garderie, à 14 heures.

Les inscriptions sont reçues à la Mairie (bureau d'Aide Sociale).

## LA CIRCULATION

### sur les ponts de Saint-Cloud et de Suresnes

M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, a signalé à M. le Ministre des Travaux publics, d'une part, et à M. le Préfet de Seine-et-Oise, d'autre part, que l'une des causes du ralentissement de la circulation automobile sur le pont de Saint-Cloud et l'embouteillage qui en résulte les jours de pointe, provenait des difficultés que rencontrent les automobilistes pour circuler dans le bois de Boulogne, notamment au débouché du pont de Suresnes, côté Bagatelle où il existe un goulot d'étranglement qui empêche les véhicules empruntant ce pont de s'écouler rapidement et qui oblige les automobilistes venant de Saint-Cloud et se rendant du côté de Puteaux et Neuilly en suivant la route du bord de l'eau à attendre de très longs moments pour avoir un passage libre.

M. le Maire s'est étonné que l'on n'ait pas, lors des travaux d'élargissement du pont, prévu la continuité de la route du bord de l'eau, en établissant un passage sous le pont et a demandé l'aménagement de cet ouvrage.

M. Edouard Bonnefous, ministre des Travaux publics, a fait savoir qu'il avait effectué une démarche auprès de M. le Préfet de la Seine, en lui signalant l'urgence d'une telle réalisation.

M. Paul Demange, préfet de Seine-et-Oise, a de son côté fait parvenir la lettre suivante :

Versailles, le 7 Septembre 1957.

Mon Cher Maire,

A plusieurs reprises, et tout récemment, au cours de la séance de travail et d'information qui s'est tenue à la Mairie de Sèvres, vous avez appelé mon attention sur les difficultés résultant, pour la circulation générale, de la situation actuelle des lieux, au débouché du pont de Suresnes, sur le bois de Boulogne.

En effet, faute de l'aménagement, sous la rampe ouest du pont, du passage inférieur qui assurerait la continuité de l'allée du bord de l'eau, les automobilistes suivant cette dernière sont rejetés dans la zone de circulation difficile, aux abords du champ de courses de Longchamp, où s'entrecroisent, non sans peine, un certain nombre de courants.

J'avais saisi de cette question M. le Préfet de la Seine, afin d'appeler son attention sur les difficultés de la circulation au débouché de ce pont. Dans sa lettre du 4 septembre, M. le Préfet de la Seine vient de me faire connaître qu'il n'est malheureusement pas possible, dans les circonstances actuelles, d'envisager la réalisation d'aménagements définitifs dans le Bois de Boulogne, aux abords du pont de Suresnes, en raison de la dépense trop importante que nécessiteraient ces travaux, dépense s'élevant à plus d'un milliard de francs.

Je vous signale cependant que des travaux vont toutefois être prochainement entrepris dans les limites du crédit dégagé pour cette opération, en vue de la construction du saut de mouton, projetée au-dessus de la route du bord de l'eau.

J'ai tenu à vous faire part de ces informations.

Croyez, mon Cher Maire, à tout mon dévouement.

Espérons que les travaux envisagés, bien que ne présentant pas la solution idéale, apporteront une amélioration de la circulation et partant un dégagement rapide du pont de Saint-Cloud.

Les difficultés rencontrées lors de la construction du nouveau pont de Suresnes et qui ont abouti à la coupure de la superbe route du bord de l'eau (côté bois de Boulogne), ne seraient-elles pas du même ordre que celles que nous rencontrons place Clemenceau ? S'il en est ainsi, il est regrettable qu'une haute autorité ne puisse faire entendre, de temps à autre, la voix de la raison ou plus simplement faire prévaloir le bon sens !

## Encore la Place G.-Clémenceau

Nos lecteurs ont peut-être lu dans la revue mensuelle *Plaisir de France*, de juillet 1957, un intéressant article sur la place Georges-Clemenceau, à Saint-Cloud, dans lequel, avec photographie à l'appui, on s'élève contre l'état lamentable dans lequel se trouve le fonds de la place où après les travaux de l'auto-route, il n'est resté que des pans de mur et des immeubles dont l'aspect rappelle sensiblement la « zone ».

Le directeur de cette revue écrivait au maire en mars dernier ceci :

*Ayant l'occasion chaque dimanche de traverser le pont de Saint-Cloud pour prendre l'auto-route, je suis depuis une dizaine d'années navré de voir l'état peu esthétique dans lequel se trouve la place centrale de votre commune.*

*C'est par là qu'arrivent en voiture les touristes étrangers qui ont pris l'auto-route.*

*J'ai beaucoup voyagé et j'ai pu constater que toutes les capitales d'Europe et du monde s'efforcent d'accueillir les visiteurs par des décors attrayants, parfois par des parterres de fleurs et je déplore que les étrangers arrivant à Saint-Cloud aient une impression fâcheuse.*

*Cette place, par sa situation même, devrait être l'objet de soins particulièrement attentifs de la part des urbanistes et des architectes.*

*Il est difficilement admissible qu'à une époque où l'on trouve des millions, parfois des centaines pour exécuter des travaux de constructions ou d'aménagements de ponts, de routes ou de bâtiments nationaux, une des portes principales de Paris soit laissée dans ce lamentable abandon.*

Nous lui avons répondu que nous partagions entièrement sa façon de voir et que nous regrettions que les services de l'Etat n'aient pas, lors de la construction de l'auto-route, incorporé dans l'ensemble de leurs réalisations, les travaux d'aménagement de la place qu'ils ont été amenés à démolir ce qui, à l'époque eut été peu de choses eu égard aux dépenses énormes engagées pour la construction et les installations de l'auto-route.

Nous lui signalâmes, qu'aussitôt après 1946, époque à laquelle reprirent les travaux inachevés en 1940, nous avons saisi le Comité d'aménagement de la région parisienne de la question et que tout ce que nous avons pu obtenir, c'est que ce dernier reconnaisse, dans sa séance du 11 juillet 1947, que cette sortie de Paris appelait un aménagement qui mette le site en valeur; que malheureusement, l'affaire en est restée là et que force nous fut de nous retourner vers l'initiative privée puisqu'aussi bien l'Etat ne paraissait pas disposé à financer des travaux d'aménagement et que la commune ne possédait pas les moyens financiers pour les entreprendre; que plusieurs sociétés ou groupements ont présenté différents projets d'aménagement mais qu'aucun de ces projets ne reçut l'agrément de l'autorité supérieure.

Puisque nous en sommes sur cette question, nous signalons à nos lecteurs que tout dernièrement, la Société Simca, qui a acheté l'immeuble du fonds de la place (l'ancien café-restaurant l'Impérial) a, en accord avec une autre société commerciale, envisagé d'édifier à cet emplacement de grands magasins d'exposition et de ventes avec station-service.

Le projet déposé à la mairie a été transmis pour avis à M. le Préfet de Seine-et-Oise, qui, par lettre en date du 20 octobre 1957, fit savoir ce qui suit :

Mon Cher Maire,

*Vous avez bien voulu me demander mon avis au sujet du projet conçu par les sociétés, pour l'installation, place Georges-Clemenceau, à Saint-Cloud, d'un grand magasin de vente, garage, station-service et hall d'exposition.*

*Après examen de la documentation que vous m'avez communiquée et qui a retenu toute mon attention et après avoir consulté les services techniques intéressés, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la réalisation du projet dont il s'agit ne me paraît pas possible.*

*En effet, tout en posant de difficiles problèmes de sécurité, de protection contre l'incendie, etc., l'implantation, à cet emplacement, de bâtiments de cette importance et de cette nature, ne manquerait pas d'aggraver les très grandes difficultés déjà rencontrées pour assurer dans les meilleures conditions la circulation à la tête du pont de Saint-Cloud, d'autant que ces installations sont destinées à attirer un public nombreux, entraînant nécessairement un mouvement supplémentaire considérable de voitures et de piétons.*

*J'ajoute d'ailleurs qu'en raison de ces mêmes difficultés de circulation sur la place Georges-Clemenceau à Saint-Cloud, l'Administration s'est, à ce jour systématiquement refusée à y laisser s'installer des stations-services. Si elle se départissait actuellement de cette position, elle se trouverait immédiatement en présence d'autres demandes qu'elle ne pourrait refuser.*

*Dans ces conditions, il me paraît inopportun d'encourager les sociétés en question à poursuivre les études, étant donné que le permis de construire ne pourrait leur être délivré.*

*Veillez agréer, Mon Cher Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.*

Signé : DEMANGE.

Nous voulons bien admettre qu'une station-service place Clemenceau puisse amener des perturbations à la circulation automobile déjà si difficile, quoi que cela ne soit pas du tout démontré. S'il y avait à cette station, de larges dégagements, il est possible que la circulation ne soit pas tellement perturbée. Nous en voulons pour preuve la magnifique station qui vient d'être ouverte sur le quai Carnot.

Quoi qu'il en soit, il nous paraît surprenant que l'on rejette tout projet ayant un caractère commercial sans apporter un remède à la situation existante. L'Etat fait vraiment bon marché du principe de liberté, quand une administration peut systématiquement (voir lettre plus haut), refuser toute installation sur un terrain donné sans parler d'expropriation.

Nous ne nous laissons pas décourager pour autant et re-viendrons à la charge avec d'autres projets ayant plus de chance d'aboutir.

## Règlementation de la Circulation et du Stationnement

Divers arrêtés municipaux ont été pris en vue de faciliter la circulation et le stationnement des véhicules sur diverses voies communales.

1° **Rue de la Verrerie** (arrêt du 6 septembre 1957). — Stationnement obligatoire côté pair (dérogation à l'arrêt de stationnement unilatéral);

2° **Rue Verhaeren** (arrêt du 3 octobre 1957). — Sens unique dans la direction rue Gounod-boulevard de la République. Stationnement obligatoire côté pair;

3° **Rue Preschez** (entre boulevard de la République et rue Gounod) (arrêt du 3 octobre 1957). — Sens unique dans la direction boulevard de la République, rue Gounod;

4° **Boulevard de la République**, abords du marché de Montretout (arrêt du 12 octobre 1957) :

— Abrogation du stationnement en épi, côté impair.

— Autorisation de stationner en file des deux côtés du boulevard.

— Obligation aux marchands forains de stationner, dans la limite des places disponibles, dans le parking aménagé à l'intérieur du marché.

---

## Chronique du Jumelage

### Echanges d'enfants

Dans nos précédents numéros, nous avons déjà longuement parlé de nos jumelages avec les villes anglaise de Maidenhead, allemande de Bad-Godesberg et italienne de Frascati. Nos relations se sont beaucoup développées avec ces trois villes. La Municipalité a reçu une très volumineuse correspondance et de nombreux visiteurs. C'est là un surcroît de travail auquel nous nous attendions et auquel nous sommes tout disposés à continuer à faire face.

Mais il ne faudrait pas que ce jumelage de Saint-Cloud avec d'autres villes, qui a paru rencontrer dans l'ensemble de la population un certain agrément et souvent même de l'enthousiasme, soit uniquement l'affaire des membres de la Municipalité, du Comité du Jumelage et des services du Secrétariat de la mairie. La Municipalité lance donc un appel pressant à tous les Clodoaldiens intéressés par l'idée européenne des jumelages et qui ont le même idéal pacifique que le nôtre, qui sont intéressés aussi par l'échange possible d'enfants et tous les avantages que cela offre aux familles d'envoyer leurs enfants apprendre les langues étrangères dans le pays même avec le maximum de garanties et de sécurité. Elle leur demande donc de remplir l'imprimé qui se trouve annexé au présent numéro et qui nous permettra d'établir un recensement des familles intéressées et des possibilités de logement que nous pouvons trouver sur place.

Nul n'ignore que le Parisien passe en France et à l'étranger pour n'être pas toujours très accueillant. Nous voudrions que les gens de Saint-Cloud n'aient pas cette réputation et qu'un effort soit fait pour recevoir ceux qui auront l'occasion d'être de passage dans notre ville — où malheureusement l'équipement hôtelier fait presque totalement défaut.

Nous demandons à tous ceux qui, en dehors de leur profession, ont une activité annexe (membres de sociétés sportives, membres de clubs ou d'association, etc.), d'indiquer tout cela sur l'imprimé que nous les invitons à remplir le plus lisiblement possible et à nous retourner à la mairie, service des jumelages.

## RETOUR DE FRASCATI

Dix jeunes filles de notre ville, accompagnées par Mme Clément, conseiller municipal, viennent de passer une semaine à Frascati, dont elles étaient les invitées en même temps que dix jeunes filles de Bad Godesberg.

Tout fut mis en œuvre pour leur rendre ce séjour agréable.

La ville de Frascati avait eu la délicate attention de pavoiser aux couleurs des trois pays.

Une réception amicale dans le grand salon de l'hôtel de ville, clôtura cette semaine si vite écoulée. M. le Maire de Frascati, entouré de ses conseillers municipaux et de nombreux amis, dit sa joie de recevoir les jeunes ambassadrices. Il exprima ensuite le vœu que des échanges de plus en plus nombreux vinsent cimenter une amitié si nécessaire à la vie d'une Europe unie.

Mais faisons place aux impressions d'une jeune voyageuse du groupe :

*Le beau voyage est fini; et pourtant, que de merveilleux souvenirs nous reviennent à l'esprit. Il a fallu rentrer en classe de suite, mais, lorsque nous rangeons nos nombreuses cartes postales et photos, nous glissons aussitôt dans les rêves. Ce sont les basiliques de Saint-Pierre de Rome, Saint-Jean de Latran, les Catacombes, les fraîches fontaines, le Colisée et tous ces magnifiques monuments. Puis, nous revoyons l'émouvante audience du Pape avec tous ces gens de pays lointains, mais si unis pour l'acclamer; nous revoyons aussi l'hôtel de ville de Frascati où nous avons été si cordialement accueillis et la ville pleine de souvenirs anciens.*

*Ce qui a rendu ce séjour encore plus merveilleux, ce fut l'affection, la délicatesse que tous eurent pour nous. Au bout de peu de temps, nous nous sommes demandées comment nous pourrions rendre un pareil accueil.*

*Nous avons été transportées en car vers les plus jolis coins des environs: baignades et pique-nique à Anzio, visite des nouvelles fouilles de la villa Adriana. Jamais nous n'eûmes l'impression d'un simple voyage organisé; partout nous étions entourées de l'affection de tous. Des jeunes de notre âge, des parents, des conseillers municipaux partageaient nos joies avec simplicité. Nos amis italiens parlaient français et nous utilisions notre anglais scolaire avec les jeunes Allemandes. M. Mascherucci, maire-adjoint, faisait chanter toute cette troupe en italien, ce qui provoquait souvent des grandes parties de rire!*

*Quelle joie ce sera d'accueillir les Frascatiens aux prochaines vacances et tous ceux qui nous ont si gentiment reçues. Nous nous réjouissons d'avance et crions: Vive le jumelage, vive Frascati!*

---

## VISITE ÉCLAIR A BAD GODESBERG

Profitant de l'aimable invitation d'un Clodoaldien d'adoption, M. Stridde, directeur de l'agence de Paris de la Lufthansa, qui avait réuni un certain nombre de personnalités pour le voyage inaugural d'un nouveau service reliant Paris-Orly à Dusseldorf, service exploité en commun avec Air-France, M. le Maire de Saint-Cloud a eu l'occasion, étant à Dusseldorf, de faire une visite, malheureusement très courte, à nos amis de Bad Godesberg.

Il n'eut pas la chance de rencontrer M. le Bürgermeister Hopmann, en déplacement à Helsinki, mais fut reçu par M. Hermanns, le stadtdirektor; M. Thunker, son adjoint; M. Uklanski, conseiller municipal.

C'est bien l'esprit de rapprochement Européen qui anime les deux Compagnies de Navigation Aérienne, la Lufthansa et Air-France. Elles ont commencé dimanche dernier l'exploitation en commun de ce nouveau vol quotidien Paris-Dusseldorf et Dusseldorf-Paris, qui permet l'aller et retour dans la journée pour les deux villes, ce qui contribuera encore au rapprochement plus facile de Saint-Cloud avec Bad-Godesberg, qui n'est qu'à 100 kilomètres de Dusseldorf.

## OFFRE D'ACCUEIL EN ANGLETERRE

Monsieur le Maire de Maidenhead (Angleterre), fait savoir que Mme Paines, « Rozel Cottage », Taplow Bucks (Angleterre), serait heureuse d'accueillir une jeune fille française, âgée de 17 à 18 ans, aimant les enfants et désireuse d'apprendre l'anglais pendant 6 à 12 mois. Mme Paine parle français.

Si une famille clodoaldienne est intéressée par cette offre, elle voudra bien le faire savoir à la mairie de Saint-Cloud et entrer directement en rapport avec Mme Paines.

## FÊTE FORAINE DANS LE BAS PARC

Ouverte officiellement le samedi 7 septembre par M. Chaveton, maire, accompagné par des membres de la Municipalité, des conseillers municipaux, des présidents de sociétés et des membres du personnel communal, en présence de M. Félix Brunau, inspecteur général, conservateur du Domaine national de Saint-Cloud, la fête foraine, qui se tient dans le bas parc à l'occasion de la fête patronale, a connu un succès certain malgré un temps douteux.

Il est vrai que cette année, les forains étaient nombreux et les attractions plaisantes.

## LE GRAND PRIX CYCLISTE DE SAINT-CLOUD

Une fois de plus, le circuit de Saint-Cloud a vu la victoire de l'un des meilleurs routiers engagés.

Cette fois, ce fut Gérard Thielin qui tint le rôle d'animateur avec brio d'ailleurs.

Ni la pluie sur un circuit tourmenté, ni une chute (à mi-parcours) ni... ses adversaires ne purent mettre Thielin à la raison. Et à l'issue de l'épreuve, il triomphait, terminant avec 20" d'avance sur deux coureurs belges (Christiens et Van Den Berkem), Huard et le Versaillais Nello Sforacchi.

Classement: 1. Gérard Thielin (V.C.C.A.), les 100 kilomètres en 2 h. 44"; 2. Christiens (Belgique); 3. Van Den Berghem), Huard et le Versaillais Nello Sforacchi, Audois; 6. Le Don (U.S.F.R.).

Nous tenons à féliciter le C.S.O., son président M. Bernard, ses animateurs, pour l'organisation parfaite de cette importante manifestation sportive organisée dans le cadre de la fête patronale, à laquelle assistait un public nombreux.

## INFORMATIONS DIVERSES

### DROITS DE TIMBRE

Modification des tarifs concernant les cartes d'identité de Français, des passeports français et titres de voyage, des cartes de résidence des citoyens de l'Union Française, des cartes de Tunisiens et Marocains, des cartes de séjour d'étrangers, des cartes de commerçants et artisans étrangers, des cartes grises, des permis de conduire.

En vertu de l'article 5 du décret n° 57727, du 27 juin 1957, publié au *Journal Officiel* du 28 juin 1957, diverses taxes ont été modifiées ainsi qu'il suit :

Cartes d'identité de Français.....	120 francs
Passeports français.....	2.850 —
Titres de voyage.....	1.900 —
Cartes d'identité de citoyen de l'Union Française.....	120 —
Cartes d'identité de Tunisiens et Marocains.....	120 —
Cartes de séjour d'étrangers (résident temporaire, résident ordinaire, résident privilégié).....	430 —
Cartes professionnelles délivrées aux étrangers autorisés à exercer une profession commerciale, industrielle ou artisanale :	
— Validité inférieure ou égale à un an.....	700 —
(par mois de validité de la carte)	
— Validité supérieure à un an, mais inférieure ou égale à trois ans.....	11.000 —
— Validité supérieure à trois ans.....	21.000 —
Cartes grises (par cheval vapeur).....	1.200 —

Permis de conduire :

— Titre.....	1.400 —
— Droit d'examen.....	700 —
Permis de conduire international.....	240 —
Certificat international pour automobile.....	240 —
Certificat de gage ou de non gage.....	215 —
Visite des mines :	
— Automobile.....	1.200 —
— Remorque.....	600 —
— Moto-cyclette.....	600 —

Ce nouveau tarif est applicable aux demandes déposées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1957.

## RECONDUCTION DES SURSIS D'INCORPORATION

Selon de récentes instructions de M. le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées :

Dans les deux mois qui précèdent l'expiration de toute période d'un an à compter de la date initiale d'octroi de sursis par le Conseil de Révision, tout sursitaire devra, sur demande du Commandant de l'Organisme de Recrutement dont il relève, faire parvenir à ce dernier :

a) **S'il est étudiant**, un certificat de scolarité au titre de l'année scolaire en cours. Ce certificat devra obligatoirement comporter l'avis favorable des autorités universitaires à la reconduction du sursis;

b) **S'il s'agit de tout autre catégorie de sursitaire**, un certificat de son employeur ou du maire, accompagné de l'avis favorable du Conseil municipal, à la reconduction du sursis pour une nouvelle période d'un an.

Faute de la production de ces pièces justificatives dans les délais impartis, les jeunes gens seront automatiquement appelés sous les drapeaux avec la fraction de contingent incorporée après la date anniversaire d'octroi de leur sursis, sans qu'il y ait à soumettre leur cas à l'Administration centrale.

## LES PUPILLES DE LA NATION

Nous croyons utile d'attirer l'attention de certains de nos concitoyens sur les dispositions fort intéressantes découlant de la loi du 27 juillet 1917 dans le but de venir en aide aux pupilles de la nation.

### Qu'entend-on par pupilles de la nation ?

Sont adoptés comme pupilles de la nation :

— Les orphelins mineurs des militaires tués à l'ennemi ou décédés des suites de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées du fait de la guerre.

— Les enfants mineurs nés avant le 27 mars 1947 dont le père, pensionné de la guerre 1939-1945, est dans l'incapacité de pourvoir à ses obligations et à ses charges de chef de famille.

— Les orphelins mineurs dont les parents ou le soutien ont été fusillés par l'ennemi, ou sont morts au service des Forces Françaises de l'Intérieur ou de la Résistance.

— Les orphelins mineurs dont le père, la mère ou le soutien est décédé des suites de violences ou de sévices de l'ennemi (victimes de bombardements aériens, déportés, etc...).

— Les enfants mineurs victimes civiles, titulaires d'une pension d'invalidité.

### Qu'entend-on par adoption ?

Les pupilles de la nation ont subi un double préjudice, matériel et moral. En les adoptant, la Nation n'entend pas se substituer à la famille mais veut simplement leur faire profiter d'une série d'avantages, aussi bien matériels que moraux.

Les avantages matériels sont prévus dans le cas d'insuffisance des ressources de la famille, jusqu'à l'âge de 21 ans et même au-dessus.

### Forme d'aide matérielle

a) **Pupilles mineurs.** — Les pupilles de la Nation mineurs peuvent être aidés matériellement dans les conditions suivantes :

- Subventions d'entretien.
- Subventions d'apprentissage et possibilité d'obtention de bourses nationales.
- Subventions d'études (demandes à établir dès le mois de juillet et à faire parvenir à l'Office départemental par l'intermédiaire des correspondants communaux).

— Subventions de protection médicale et de vacances d'où l'importance de la visite annuelle d'inspection médicale, principalement pour les pupilles âgés de plus de 14 ans. Rappelons que les frais de visite peuvent être sur demande entièrement remboursés par l'Office. (Demande de subvention à faire parvenir à l'Office avant le 15 juillet).

b) *Pupilles majeurs*. — L'aide aux pupilles de la Nation majeurs, peut être accordé sous les formes ci-après :

- Prêts au mariage.
- Prêts d'honneur.
- Prêts à la construction.
- Subventions exceptionnelles.

Pour études, maladie, achat de trousseau à l'occasion du mariage, installation du ménage, installation professionnelle ou achat d'outillage, construction.

### Comment profiter des avantages

C'est l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre qui est chargé d'assurer aux pupilles de la Nation les avantages ci-dessus.

Il est représenté par des correspondants cantonaux et communaux.

Le correspondant pour notre canton de Sèvres est :

Mme Baillargeat, 99 bis, rue Henri-Barbusse, à Meudon. Obs. 21-23.

Les correspondants pour la commune de Saint-Cloud sont :

Mme Devèze, 5, rue Henri-Regnault. Mol. 59-87.

MM. Béranger R., 23, rue du Calvaire. Mol. 58-96.

Rollin, 30, rue d'Orléans. Mol. 52-84.

Savary, 41, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny.

Mol. 39-68.

Afin que le travail de chacun d'eux soit facilité, un secteur leur a été récemment attribué. Le rôle des correspondants est principalement de provoquer les adoptions, de conseiller les familles des pupilles de la Nation, de les renseigner, de les aider en vue de leur faire profiter des avantages divers dont les enfants peuvent bénéficier, en même temps qu'assurer une liaison avec l'Office.

Si donc il existe dans Saint-Cloud des enfants dont le père est « Mort pour la France » au cours de la guerre 1939-45, ou dont le père, pensionné de guerre, est décédé des suites de sa réforme et qui ne seraient pas adoptés par la Nation, nous demandons aux personnes qui en auraient connaissance de les signaler, soit au correspondant communal de quartier, soit à la Mairie (Tél. : Mol. 42-05), afin que le correspondant légal intervienne auprès des familles intéressées, et accomplisse les démarches et formalités nécessaires en vue de l'adoption des orphelins en question.

Quant aux familles des pupilles de la Nation, nous leur conseillons de ne pas hésiter à s'adresser aux correspondants pour tous conseils et démarches auprès de l'Office départemental.

### LICENCES DE CIRCULATION

#### pour vélomoteurs

Aux termes de l'arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 6 septembre 1956, les conducteurs de vélomoteurs ou de tous autres véhicules de 50 à 125 cm<sup>3</sup> de cylindrée doivent, sous délai de 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1957, adresser au préfet de leur résidence une demande de licence.

Une provision de demandes réglementaires est déposée à la mairie ou au commissariat de police de la commune de résidence des demandeurs.

A toute demande devront être jointes :

1° Une pièce justificative de l'état civil de la personne au bénéfice de laquelle la licence de circulation est demandée;

2° Deux photographies d'identité 4x4, de face ou trois quarts.

Aucune demande ne saurait être acceptée si l'intéressé n'est âgé d'au moins 16 ans, âge minimum conditionnant la conduite d'un vélomoteur; celle concernant un mineur devra être établie et être remise par la personne ou l'institution investie de la puissance paternelle.

La licence de circulation sera exigible à dater du 1<sup>er</sup> février 1958. Les services préfectoraux s'emploieront

en conséquence à donner satisfaction, pour cette date, aux demandes qui auront été adressées avant le 30 novembre prochain à la mairie, 3<sup>e</sup> bureau.

Celles qui parviendront après cette date seront satisfaites suivant les possibilités du service, au plus tard le 31 mars 1958 (aucune licence de circulation ne sera en effet délivrée à partir du 1<sup>er</sup> avril 1958, sans que leurs signataires puissent exciper du retard de l'Administration si, au 1<sup>er</sup> février 1958, ils ne sont pas en possession de la licence demandée).

### INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

En application des dispositions de l'article 4 de la loi du 9 mai 1951, l'inscription sur la liste électorale est **OBLIGATOIRE**. Elle est d'ailleurs indispensable pour l'exercice du droit de vote, qu'il s'agisse d'élections générales, cantonales ou municipales.

La révision des listes électorales ayant lieu actuellement, nous engageons vivement les personnes non inscrites et remplissant les conditions ci-après, à demander leur inscription.

#### Conditions à remplir pour être inscrit

- Être de nationalité française.
- Être majeur (avoir 21 ans au 31 mars 1958).
- N'être ni interdit, ni frappé d'incapacité prévue par la loi.
- *En outre, pour être inscrit dans la commune, il faut :*
- Soit y posséder son domicile réel tel qu'il est déterminé par le Code Civil.
- Soit y avoir sa résidence réelle et effective de six mois au 31 mars 1958.

Les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale pour 1958, doivent se présenter à la mairie, bureau des élections, avant le 4 février prochain, munies d'une des pièces indiquées ci-après :

— Livret de famille, carte nationale d'identité, passe-port en règle, livret militaire, décret de naturalisation datant d'au moins 5 ans.

### M. KAKPO, maire de COTONOU, a visité Saint-Cloud.

M. Kakpo, premier maire élu de Cotonou (Dahomey), en visite en France, a passé plusieurs jours à visiter Saint-Cloud : la mairie, les écoles primaires publiques, l'École Normale Supérieure, le musée, la bibliothèque, les H.L.M., le parc national, etc.

M. Kakpo, accompagné par des membres de la Municipalité et du personnel de la mairie de Saint-Cloud a, en outre, visité les mairies de Boulogne-sur-Seine et de Puteaux.

Il a été émerveillé de ce qu'il a vu, tant à Saint-Cloud que dans les villes voisines et il s'inspirera dans sa commune des réalisations qu'il a particulièrement appréciées. Il a emporté une documentation sérieuse.

### JOURNÉE NATIONALE DES VIEILLARDS

La Journée Nationale des Vieillards est fixée cette année au dimanche 27 octobre.

Nous tenons à en informer dès maintenant nos lecteurs en attirant leur attention sur l'importance de cette journée.

Grâce au dévouement de nombreux quêteurs et quêteuses bénévoles, ils seront sollicités et nous savons d'avance qu'ils seront généreux en pensant aux énormes difficultés que, en la période actuelle, rencontrent tous ceux qui doivent vivre avec un revenu fixe, très souvent réduit à la retraite des vieux travailleurs.

Comme chaque année, un Comité composé des représentants de tous les groupements clodoaldiens, qui au cours de l'année s'intéressent au sort des vieillards et s'efforcent de leur venir en aide, a pris en mains le succès de cette journée. D'un commun accord, une liste unique de bénéficiaires sera établie de façon à éviter les doubles emplois et à étendre le plus possible leur nombre.

Il reste donc au public à être très généreux le 27 octobre pour permettre au Comité de répartir entre un grand nombre de vieillards, le produit de la quête.

Nous ne doutons pas un seul instant qu'il en sera ainsi si chacun, appréciant dans son propre foyer les difficultés actuelles que représente la montée des prix, songe au drame qu'elles constituent pour des vieillards qui déjà ne disposent pas du nécessaire.

A tous nous disons d'avance, merci.

## INAUGURATION DU GROUPE D'IMMEUBLES DU PARC DE LA BÉRENGÈRE

Le lundi 23 septembre 1957, l'important ensemble de 650 logements situé à Saint-Cloud, boulevard de la République, rue du Pierrier et rue du Mont-Valérien, dans l'ancien parc de la Bérengère, a été inauguré par Mme Thome-Patenôtre, secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement et par M. Paul Demange, préfet de Seine-et-Oise, en présence de M. Devèze, conseiller général; de M. Chaveton, maire de Saint-Cloud; des membres de la Municipalité, de conseillers municipaux; de M. Lutfalla, membre du Conseil Economique; des maîtres de l'œuvre, M. J.-B. Mathon, architecte en chef; M. Silard, ingénieur et leurs collaborateurs et de différentes personnalités du monde des assurances.

C'est sur l'initiative de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances que cet harmonieux ensemble, dont la première pierre fut posée en 1954, a été réalisé. Les logements ont été financés pour les deux tiers par les réserves techniques obligatoires de 68 sociétés d'assurances, groupées dans le cadre d'une société immobilière appelée la Société de la rue du Mont-Valérien et pour un tiers par la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. Simon, directeur de la Société, présenta cette réalisation en donnant des précisions d'ordre technique et financier et en mettant l'accent sur les beaux espaces de verdure qui ont été aménagés. Il indiqua qu'outre les 650 appartements, en majeure partie de 3 et 4 pièces, il avait été édifié 200 garages et 24 magasins.

Nous nous plaignons à reconnaître que le maximum a été fait pour conserver le plus possible d'arbres qui donnent avec les gazons une note gaie à ce bel ensemble et nous en remercions et félicitons les auteurs et réalisateurs du projet.

Précisons que les logements qui ont été vendus en accession à la propriété ou loués sont tous occupés.

## SÉANCES DE CINÉMA ÉDUCATIF

Elles ont repris normalement à la Salle Municipale des Fêtes, le 17 octobre 1957. Elles sont prévues pour les jeudis 24 octobre et 21 novembre, les jeudis 5 et 19 décembre, les jeudis 16 et 23 janvier 1958, les jeudis 13 et 20 février 1958.

Rappelons qu'elles sont ouvertes à tous, mais particulièrement aux élèves de toutes nos écoles. Elles sont entièrement gratuites, distrayantes et instructives et ont lieu à 15 heures précises.

\*\*

Signalons tous les deuxièmes jeudis de chaque mois, à 14 heures, le Cinéma des Jeunes au Régent.

Pour les Anciens de Lelégard, en principe, une séance gratuite est offerte par la Municipalité, le premier lundi de chaque mois.

Par ailleurs, aux Coteaux, crypte de l'église du Val-d'Or, à 15 heures, sont prévues des séances les jeudis 17 octobre, 7 novembre, 5 décembre 1957, 16 janvier 13 février 1958.

\*\*

Rappelons que par les soins du Ministère de la France d'Outre-Mer, ont été projetés, au cours de l'été à la colonie de vacances de Charbonnière, des films qui ont été commentés par M. Laurence.

\*\*

M. Olivier Le Tors de Crécy a présenté son film sur son récent voyage au Kurdistan.

\*\*

Il est dans les intentions de M. Laurence de faire projeter par le Ministère de la France d'Outre-Mer, des films dans le grand préau de l'école des filles des Coteaux, films qu'il commentera lui-même.

## LES CONFÉRENCES DE SAINT-CLOUD

Elles auront lieu, comme les années précédentes, à des dates qui seront fixées ultérieurement.

Indiquons d'ores et déjà que M. Cadoret, adjoint au maire de Versailles, a promis de venir parler de Bé-ranger (avec auditions); que M. Laurence, adjoint au maire de Saint-Cloud a l'intention de traiter de la Russie, des tsars (où il a vécu de 1911 à 1914), à celle de Khroustchev, Joukov et Mikoyan, que des causeries sur les poètes français ou étrangers, seront demandées à des Clodoaldiens qualifiés.

## AU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE LA RUE DU PIERRIER

Ainsi que nous le signalons d'autre part, le nouveau groupe scolaire de la rue du Pierrier a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> octobre.

L'école des garçons a comme directeur M. Buraud; l'école des filles est dirigée par Mme Guyot et l'école maternelle par Mme Le Sauze.

Directeur, directrice, instituteurs et institutrices nous arrivent précédés d'une excellente réputation qu'ils ne démentiront certainement pas dans notre cité.

Nous souhaitons à tous la plus cordiale des bienvenues.

## UN NOUVEAU PROVISEUR AU LYCÉE DE GARÇONS

Pour succéder au regretté M. Blériot, on a choisi M. Henriot, proviseur du lycée de Caen, lycée qui est, comme chacun sait, depuis de très longues années, considéré à juste titre comme un des meilleurs de France.

M. Henriot, agrégé d'anglais, ancien professeur au lycée de Coutances, quand M. Blériot était proviseur de cet établissement, nous arrive précédé d'une excellente réputation bien méritée.

Nous lui souhaitons la bienvenue la plus cordiale.

## A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SAINT-CLOUD

Pour succéder à M. René Vettier, directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, qui prend sa retraite après avoir durant près de trois lustres, donné une impulsion remarquable à cette école, c'est M. Roger Ulrich, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, qui a été choisi.

Nous souhaitons à M. Ulrich la bienvenue à Saint-Cloud et une longue et heureuse activité parmi nous.

## Résultat des Concours d'Agrégation pour les élèves de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud

Session de 1957

Ont été reçus définitivement aux épreuves orales : allemand : 4; espagnol : 3; mathématiques : 10; physique : 11; sciences naturelles : 6; philosophie : 1; lettres : 2; grammaire : 2; histoire : 4; géographie : 1; anglais : 7.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Félicitations à la direction de notre brillante école, au corps professoral et naturellement aux élèves.

### UNE NOUVELLE DISTINCTION ÉCHOIT A ROBERT HARDOUIN

Pour son dernier ouvrage, troisième livre de nature *Chants de Départs*, M. Robert Hardouin, membre de la Société des Gens de Lettres, a reçu tout récemment un prix de l'Académie Française décerné sur la fondation Montyon.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

### CARNET BLANC

\* La bénédiction nuptiale a été donnée le 6 juillet, au temple, 13, boulevard de la République, à Saint-Cloud, à Mademoiselle Victoire Berthou et à M. Roger Hussenet.

M. Roger Hussenet est le fils de M. René Hussenet, chef de bureau à la mairie et le petit-fils d'un ancien conseiller municipal de Saint-Cloud, famille très sympathiquement connue.

Nous présentons nos félicitations à Mme et M. René Hussenet et nos vœux les meilleurs aux jeunes époux.

\* Le mariage de Mlle Gabrielle Monsel et de M. Brian Edwards, sujet britannique, a été célébré à la mairie de Saint-Cloud, le vendredi 23 août.

Le maire, M. Chaveton, a prononcé à cette occasion une allocution pleine de tact. En souhaitant aux jeunes époux bonheur et prospérité, il a rappelé qu'il ne pensait certainement pas, il y a quelques mois, que le principe du jumelage avec l'Angleterre serait si vite mis réellement en application dans sa cité. Il a conclu qu'il était persuadé que les nouveaux époux sauraient l'un et l'autre faire les efforts d'adaptation nécessaire pour la vie nouvelle qu'ils affrontent outre-Manche. S'adressant spécialement à Mme Brian Edwards, il lui a dit qu'elle serait un excellent ambassadeur auprès de nos amis anglais.

Le mariage religieux auquel assistaient de nombreuses personnalités, dont M. Edouard Bonnefous, ministre des Travaux publics et des Transports, eut lieu le samedi 24 août, en l'église paroissiale de Saint-Cloud.

Nous adressons nos très vives félicitations à Mme et M. Monsel, 1<sup>er</sup> maire-adjoint de Saint-Cloud, ainsi qu'à M. et Mme Brian Edwards et nos vœux les meilleurs aux jeunes époux.

### NOCES D'OR

Le 11 juillet dernier ont été célébrées en l'église de Saint-Cloud, les noces d'or de M. et Madame Joseph Groseil, mariés à Saint-Cloud le 16 juillet 1907.

Nous adressons à M. et Madame Groseil nos plus vives et sincères félicitations.

### CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec peine la mort de Mme Lucien Lepeltier, décédée subitement le 6 septembre 1957, à Courseulles-sur-Mer, où elle a été inhumée.

M. Lucien Lepeltier, architecte, à qui nous présentons vivement nos sincères condoléances, était très connu et très estimé à

Saint-Cloud. Il avait été longtemps conseiller municipal et adjoint au maire.

Les obsèques de Mme Vve Alphonse Monsel, décédée subitement, le 22 août, dans sa 73<sup>e</sup> année, en son domicile, 118, Grande-Rue, à Garches, ont eu lieu le 26 août, en l'église de Garches, devant une assistance nombreuse et recueillie.

La famille Monsel habite depuis longtemps Garches. Elle y est aussi connue qu'estimée.

Mme Monsel est la mère de M. Raymond Monsel, premier adjoint au maire de Saint-Cloud, auquel nous présentons, ainsi qu'à sa famille, notamment à sa sœur et à ses petits-enfants, nos condoléances émues.

### NÉCROLOGIE

#### Le Proviseur Blériot - Le Professeur Michel

A peine âgé de 60 ans, est mort en juillet dernier, le proviseur Blériot. Il a été inhumé dans un coin qu'il affectionnait particulièrement, Coutainville, près de Coutances, ou après la guerre de 1939, il avait remis d'aplomb, au milieu de grandes difficultés, l'excellent lycée de cette ville. Agrégé d'anglais, ancien proviseur à Marseille, doué d'un grand bon sens, ami des humbles et des malheureux, au secours desquels il venait toujours avec une délicatesse peu ordinaire, il ne comptait à Marseille, à Coutances et à Saint-Cloud que des amis. Il était le cousin du grand aviateur Blériot. Chevalier de la Légion d'Honneur, il laisse à Saint-Cloud comme partout où il est passé, le souvenir d'un parfait honnête homme et d'un administrateur d'élite. A sa veuve et à son fils, docteur-dentiste à Rueil, nous présentons nos vives condoléances.

..

Nous les présentons également à Mme Michel et à ses enfants, qui ont eu la douleur de perdre alors qu'il était dans la force de l'âge, leur époux et leur père. Professeur de physique au lycée de garçons; connaissant à fond les questions techniques du cinéma, M. Michel qui avait été un excellent professeur à Valence, où il est décédé, était très apprécié dans notre lycée de garçons qui, au cours de l'été a perdu en outre, dans des accidents de circulation, deux de ses excellents agents, aux familles desquels nous offrons les assurances de notre sympathie attristée.

..

#### ANDRÉ CHEVRILLON

Nous avons appris avec peine la mort d'André Chevrillon, de l'Académie Française, décédé récemment à Paris.

André Chevrillon avait habité très longtemps Saint-Cloud, 26, rue Dailly, où il ne comptait que des amis.

Ce grand écrivain, angliciste consommé, auteur d'ouvrages qui font autorité, savant modeste et simple, était le père et le beau-père de Mme et M. Fabre, professeur dans un grand lycée de Paris, qui résident rue des Tennerolles, à Saint-Cloud.

### Distinctions Honorifiques

Nous avons relevé dans différents documents officiels les promotions ci-après :

#### Légion d'Honneur

*Au grade de Chevalier*

(Décret du 16 août 1957, J. O. du 19)

Mme ALAMACHÈRE, née JULIEN Victoire, surveillante générale du Lycée de Jeunes Filles de Saint-Cloud.

#### Palmes Académiques

*Au grade de Commandeur*

(Décret du 5 juillet 1957)

M. BRUNAU Félix, inspecteur général des Bâtiments civils et des Palais Nationaux, conservateur du Domaine National de Saint-Cloud.

*Au grade d'Officier*

(Décrets des 14 juin et 5 juillet 1957)

M. Bories Roger, Louis, Léon, demeurant à Saint-Cloud.

Mme ESCLANCON Andrée, professeur au Lycée de Saint-Cloud.

M. FABRE André, Georges, professeur au Lycée de Saint-Cloud.

M. ROCHER Eugène, Marcel, surveillant général au Lycée de Saint-Cloud.

#### *Au grade de Chevalier*

(Décret du 5 juillet 1957)

Mme LUSSIAA Berdou, surveillante générale au Lycée de Saint-Cloud.

Mme MIDAN Simone, professeur au Lycée de Saint-Cloud.

Mme PONCHARRAU Germaine, professeur au Lycée de Saint-Cloud.

#### **Mérite Sportif**

##### *Au grade de Commandeur*

(Décret du 29 mai 1957)

M. HERZOG Maurice, président du Club Alpin Français, bien connu des Clodoaldiens.

#### **Médaille de Bronze de l'Éducation Physique et des Sports**

M. HUMBERT René, II, rue Albert-I<sup>er</sup>, moniteur d'éducation physique à la Régie Renault.

#### **Mérite Social**

(Arrêté ministériel du 26 juillet 1957)

M. BOUVANT Georges, demeurant à Saint-Cloud.

M. GUILLAUME Léon, Gustave, conseiller municipal de Saint-Cloud et administrateur de la Société Mutuelle des Anciens Zouaves.

Mme LORRAIN, née LECLERCQ Marguerite, conseillère municipale et présidente de l'Association du Parrainage des Vieillards de Saint-Cloud.

#### **Mérite Agricole**

##### *Au grade d'Officier*

(Décret du 2 août 1957)

M. JANVIER Ernest-Louis, ingénieur principal des Travaux d'Armement à Saint-Cloud.

#### **Médaille d'Honneur des Postes, Télégraphes et Téléphone**

(Arrêté ministériel du 23 mai 1957)

M. BRIAIS Paul, facteur à Saint-Cloud, à qui il a été attribué la Médaille de Bronze.

#### **Mérite du Travail**

##### *Au grade de Chevalier*

(Décret du 21 août 1957)

M. MONNIER Albert, 21, rue Bucourt, à Saint-Cloud.

Nous adressons à ces nouveaux promus nos très vives et très sincères félicitations.

#### **Légion d'Honneur**

Nous avons par ailleurs appris que notre concitoyen, M. MUTTER, demeurant 18 bis, rue Pigache, à Saint-Cloud, avait été promu Chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 30 avril 1956, au titre de la Défense Nationale et des Forces Armées.

Bien que tardives, nos félicitations n'en sont pas moins sincères.

## **Compte rendu analytique du Conseil Municipal de Saint-Cloud**

**Séance du 8 Juillet 1957**

*Présents* : MM. Chaveton, maire; Monsel, Schreder, Laurence, Joulia, adjoints; M<sup>me</sup> Lorrain, MM. Lemonnier, Petit, Beaufocher, Colin, Marin, Salles, Ducros, Devèze, Hatry, Primel, M<sup>me</sup> Chéron, MM. Le Guen, Bécart.

*Absents excusés* : M<sup>me</sup> Clément, MM. Guillaume, Delahaye, Coutureau, Comeau, Bottigelli.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M<sup>me</sup> Clément a donné pouvoir à M. Charondière.

M. Guillaume a donné pouvoir à M. Colin.

M. Comeau a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Chéron.

M. Bottigelli a donné pouvoir à M. Primel.

Secrétaire de séance : M. R. Beaufocher qui a été nommé à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, M. Chaveton demande au Conseil d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Robert Dupérier, préfet et conseiller municipal, décédé le 4 juin 1957.

Puis il déclare installer dans ses fonctions M. Bécart Etienne, nommé conseiller municipal en remplacement de M. Dupérier.

M. Bécart remercie M. le Maire en déclarant qu'on ne peut remplacer un homme de la qualité de M. Dupérier mais qu'il s'efforcera de faire au mieux.

1<sup>o</sup> Délibère, après l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction d'immeubles H.L.M. sur des terrains situés rue Dailly et rue du Docteur-Desofssez, projet nécessitant l'acquisition d'une parcelle de terrain de 31 m<sup>2</sup> 41, sise 7, rue Dailly;

Considérant que le terrain communal de la rue Dailly est placé au plan d'aménagement dans la zone de construction en ordre continu et qu'il n'est pour cette raison et du fait de la position prise par le Directeur des Services départementaux du Secrétariat à la Reconstruction et au Logement, absolument pas possible de réaliser la construction projetée en laissant entre deux grands immeubles un couloir qui serait une source très grande d'insalubrité;

Considérant que l'utilité publique du projet, qui permettra de caser un certain nombre de familles prioritaires particulièrement intéressantes, est nettement démontrée;

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet et à son approbation par l'Autorité supérieure;

Décide, par 23 voix et 2 abstentions, celles du groupe socialiste, de poursuivre le projet tel qu'il est prévu et émet un avis conforme à celui du commissaire enquêteur, en demandant que ledit projet soit déclaré d'utilité publique.

M. Lemonnier a déclaré voter pour en maintenant les réserves qu'il a formulées au cours de la discussion, à savoir que les expropriations ne doivent être décidées par les administrations qu'en cas de nécessité absolue, les intérêts des propriétaires devant être sauvegardés au maximum.

Le groupe Salles a voté pour en souhaitant qu'une solution amiable intervienne entre la ville et la propriétaire de la parcelle de terrain;

2<sup>o</sup> Approuve, à l'unanimité, les plans du marché couvert à édifier rue Dailly, au lieu et place du marché actuel, en formulant toutefois certaines réserves quant au montant et au financement de la dépense à supporter par la ville, dépense qui est chiffrée à 25 millions et qui se scinde en deux parties : une partie ayant trait au marché couvert proprement dit, l'autre à l'aménagement des abords intérieurs du groupe H.L.M. et au passage d'accès au marché.

Le Conseil désire :

a) Connaître de façon précise la dépense de chacune de ces parties;

b) Obtenir, puisqu'il s'agit d'un établissement d'utilité publique, un emprunt à long terme et à taux réduit;

c) Il n'engagera la dépense que si, à l'adjudication, celle-ci n'est pas supérieure de 25 % à celle qui est prévue;

3<sup>o</sup> Décide, à l'unanimité, d'approuver une convention avec le département de la Seine pour le curage des chambres à sable de la place Georges-Clemenceau.

4<sup>o</sup> Décide, à l'unanimité, de faire exécuter par Gaz de France et en participation financière avec celui-ci des travaux de renforcement de la canalisation de gaz, rue Preschez, en vue d'améliorer, d'une part, la pression du gaz et, d'autre part, pour ne pas avoir à défoncer cette rue dont la réfection complète va être prochainement entreprise;

5<sup>o</sup> Décide, à l'unanimité, de faire édifier un petit bâtiment annexe, place Silly, sur le terrain communal contigu au bâtiment de la perception, en vue de permettre le regroupement des services de la recette-perception et la récupération du local de la

mairie occupé par cette recette. Fixe le montant du loyer à payer annuellement par l'Administration des Finances pour assurer la rentabilité de l'opération;

6° Décide, par 23 voix et 2 abstentions, celles du groupe socialiste, d'ouvrir un crédit à prélever sur les fonds libres, afin de compléter le crédit ouvert au budget de 1957 pour les dépenses des jumelages, crédit qui avait été volontairement sous-estimé pour ne pas surcharger ledit budget.

Décide aussi, mais à l'unanimité, d'ouvrir un crédit pour l'envoi de colis aux soldats de Saint-Cloud actuellement en Afrique du Nord.

En ce qui concerne les jumelages, il est décidé la formation d'une Commission municipale, qui s'entourera des conseils avertis des représentants des différentes associations ou groupements de Saint-Cloud et qui préparera, avec l'aide de la Municipalité, toute l'activité à venir dans ce domaine.

Ont été désigné pour cette Commission : MM. Monsel, Schreder, M<sup>mes</sup> Clément et Lorrain, MM. Beaufocher, Colin, Ducros, Devèze, Primel, Comeau, Bécart;

7° Décide, à l'unanimité, de relever dans les limites autorisées l'indemnité accordée aux sapeurs-pompiers communaux pour les services de permanence. Profite de cette occasion pour féliciter les sapeurs-pompiers pour leur action efficace;

8° Renvoie à la Commission des travaux le projet de relèvement des droits de voirie. A cette occasion, M. Rollin avait fait ressortir la nécessité pour les piétons de pouvoir disposer sur les trottoirs et, en particulier, sur ceux du quartier du Centre, qui sont étroits et occupés par des étalages et des terrasses, d'un espace d'au moins un mètre pour pouvoir circuler librement avec une voiture d'enfant notamment, en ne s'opposant pas, toutefois, à ce que des dérogations soient accordées les dimanches et jours de fête. S'agissant des pouvoirs de police du maire, M. Charondière avait demandé que les règlements municipaux concernant l'occupation des trottoirs soient appliqués.

Le Conseil, par 18 voix contre 5, celles de M. Chaveton, Rollin, Schreder, Charondière et M<sup>me</sup> Clément, qui avait donné pouvoir à M. Charondière, et 2 abstentions, celles de MM. Le Guen et Bécart, a été d'avis de maintenir le *statu quo*;

9° Décide, à l'unanimité, l'abandon d'une journée de prestations vicinales au profit de la voirie urbaine, dont les besoins sont sans cesse croissants, ainsi qu'il en avait été convenu lors du vote du budget primitif de 1957;

10° Décide, à l'unanimité, vue l'urgence, d'entreprendre sans attendre davantage, les travaux de construction des locaux destinés à recevoir le centre de P.M.I. de Saint-Cloud, travaux qui ont été envisagés en 1955 et qui n'ont pu jusqu'à ce jour être entrepris. L'Etat n'ayant pas accordé sa subvention et n'étant pas encore en mesure de le faire. Décide dans ces conditions de réaliser le projet avec la seule subvention de 50 % du département de Seine-et-Oise;

11° Emet un avis favorable à la création d'un débit de tabac rue de la Porte-Jaune, à Saint-Cloud.

## QUESTIONS DIVERSES

M. Devèze fait savoir qu'il n'est pas d'accord pour placer dans le hall de la Mairie, même sous vitrines, les collections du musée, ainsi que cela est envisagé par le Maire qui voudrait dégager le local pour l'agrandissement de la bibliothèque.

M. Le Guen pense que dans les aménagements qui interviendront à la suite de l'acquisition de la propriété où est installé le Commissariat de police de Saint-Cloud, il y aurait peut-être une possibilité de caser le musée. Il demande qu'un plan d'ensemble soit établi.

M. Le Guen, rappelant ses précédentes observations, voudrait voir réduire les trottoirs du bas de la rue Dailly en vue de réserver les espaces nécessaires au stationnement des voitures. Il demande la remise en état de ces trottoirs.

MM. Monsel et Lemonnier ont déploré, lors de la discussion sur le marché couvert et les H.L.M. l'absence de parking et ont même dit qu'il serait peut-être préférable de déplacer le marché de la rue Dailly pour y aménager en son lieu et place un parking, partageant le sentiment de M. Le Guen. Ce dernier déclare impensable le déplacement dudit marché. Outre qu'il n'y a pas d'autres emplacements dans le Centre, ce serait une erreur dit M. Le Guen que de vouloir mettre le marché ailleurs.

M. Le Maire déclare qu'il ne faut pas dramatiser la question d'un parking car il en existe un sur la place Clemenceau et un grand sous le pont de Saint-Cloud qui n'est pas utilisé. Quant à la diminution des trottoirs, M. le Maire signale qu'il s'agit d'une route nationale et que les Ponts et Chaussées ont leur mot à dire.

M. Bécart signale le danger que présentent pour les enfants les trottoirs de la rue Armengaud. Il en demande la réfection.

M. le Maire lui répond qu'au moins pour un trottoir la réfection complète est prévue au programme de 1958.

M. Primel demande que des mesures soient prises pour relever dans les H.L.M. dont la construction est décidée les concierges de l'immeuble 7, rue Dailly, qui sont menacés d'expulsion par leur propriétaire.

Mme Chéron demande si le marché de la rue Dailly continuera à fonctionner pendant les travaux de construction des H.L.M. M. le Maire et M. Rollin lui répondent par l'affirmative.

M. Le Guen demande au Conseil d'émettre un vœu pour que cesse le bruit occasionné par les enseignes lumineuses placées place G.-Clemenceau. Un vœu est émis à l'unanimité dans ce sens.

Mme Chéron demande que les cabanons prévus pour les personnes reléguées provisoirement quai Carnot soient posés au plus tôt.

M. Le Guen demande où en sont les travaux d'entretien au bureau de poste des Coteaux, travaux prévus depuis déjà quelque temps.

M. le Maire lui répond que rendez-vous a été pris avec l'Administration des P.T.T. et que l'affaire est en cours.

M. Le Guen attire enfin l'attention du Conseil sur les abris pour autobus de la place Clemenceau. Il estime que des interventions devraient être faites aux Beaux-Arts, d'une part, et à la R.A.T.P., d'autre part, pour qu'il y ait des abris pour les voyageurs afin que ceux-ci puissent être protégés de la pluie en attendant de prendre les autobus.

M. le Maire lui promet d'intervenir auprès des Autorités responsables.

La séance est levée le 9 juillet 1957, à 0 h. 30.

Vu :

Pour le Maire absent,

ROLLIN.

Le Secrétaire de séance,

E. BEAUFUCHER.

## A PROPOS DE CHIENS

De divers côtés nous parviennent des réclamations que nous croyons devoir signaler ici, car il dépend de la bonne volonté de nos lecteurs qu'elles deviennent sans objet.

On se plaint beaucoup du bruit causé par les aboiements des chiens laissés la nuit dans les jardins à proximité de maisons habitées. Certes, les chiens font leur office en alertant leurs maîtres en cas d'incidents anormaux si des étrangers à la maison escaladent les clôtures ou fracturent les portes. En pareil cas on ne pourrait que les féliciter, mais quand les aboiements se renouvellent *toutes les nuits*, sans qu'aucun motif ne les justifie, on comprend que les voisins soient peu satisfaits et aient quelque motif de se plaindre.

Nous attirons l'attention des propriétaires de chiens sur le trouble de jouissance que représente ce bruit désagréable et sur les conséquences judiciaires qu'il pourrait y avoir pour eux de la part d'un voisin excédé par plusieurs nuits sans sommeil.

On nous signale également que des chiens restent enfermés des journées entières dans des appartements, leurs maîtres ayant dû s'absenter ne les entendant pas hurler sans arrêt; il n'en est pas de même des voisins.

D'autre part, l'Electricité de France nous communique la copie d'une lettre adressée à ceux de ses abonnés possesseurs de chiens. Nous la reproduisons ci-après en insistant pour que les intéressés prennent toutes les précautions utiles afin que leur toutou ne soit pas pris d'un excès de zèle à la vue d'un employé de l'E.D.F. ou G.D.F. ou même des P.T.T.

M.,

*Il nous a été signalé par nos agents, chargés des relevés de compteurs et des encaisseurs de quittances, que vous étiez possesseur d'un chien.*

*En conséquence, nous vous serions très obligés, dans votre intérêt comme dans celui de nos agents, de prendre toutes dispositions pour que, lors de ses passages, notre personnel puisse accéder sans difficulté à votre domicile et, en particulier, dans les locaux où sont situés nos appareils.*

*Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait qu'en cas d'accident ou de dommage, quel qu'il soit, provoqué par votre chien et dont la victime serait l'un de nos agents, votre responsabilité se trouverait engagée et comme telle de nature à donner lieu à réparation, au besoin, par toutes voies et moyens de droit.*

*Par ailleurs, nous nous devons de vous rappeler qu'en cas de morsure, le propriétaire du chien agresseur, ou celui qui en a la garde, est tenu légalement de faire procéder immédiatement à un examen vétérinaire de l'animal et, de communiquer sans tarder, le compte rendu de cet examen à la victime ou à ses représentants (article 12 du décret du 6 octobre 1904, article 226 du Code rural).*

*Veillez agréer, M..., l'expression de nos sentiments distingués.*

Avant de terminer cet article, rappelons encore une fois combien il est désagréable pour tous de voir les trottoirs souillés par les « souvenirs » que, sans aucune précaution, les chiens y déposent.

Nous n'avons pas le personnel suffisant pour ramasser les chiens qui circulent seuls dans nos rues et qui sont un danger pour la circulation, sous la responsabilité, rappelons-le, de leurs propriétaires.

Mais que dire des chiens tenus en laisse et que leurs propriétaires laissent s'installer confortablement en plein milieu d'un trottoir, alors qu'il serait si simple de le tirer jusqu'au caniveau le plus proche.

On voudra bien convenir qu'une glissade dans ces conditions n'est pas des plus agréables. Le fait que l'auteur du délit est inconnu de la victime ne devrait pas amener le propriétaire du chien à se désintéresser des conséquences de l'acte incriminé.

Tout cela ne demande de la part de chacun qu'un peu de bonne volonté, un peu de souci du bien commun et des obligations qui résultent de la vie en société.

Nous sommes certains que nos lecteurs voudront tenir compte de ces quelques remarques et nous les remercions.

## LE 14 JUILLET

La Fête Nationale a été célébrée cette année comme à l'ordinaire, d'abord par une réception à la Mairie des présidents des sociétés locales et de nombreuses notabilités clodoaldiennes.

Dans les différents quartiers, les Amicales avaient mis sur pied tout un programme de réjouissance pour le plus grand plaisir de tous. Les enfants en ont été les principaux bénéficiaires. Partout des courses, des jeux de tous genres leur ont permis de recevoir des prix intéressants. Ajoutons que les grandes personnes, qui assistaient à leurs ébats, n'étaient pas les dernières à prendre part à la joie générale.

Nous devons remercier très sincèrement les présidents et les Comités des Amicales de quartier de l'effort qu'ils ont fait et qu'ils renouvellent chaque année avec un dévouement auquel il faut rendre hommage, non seulement pour la joie qu'ils apportent dans le quartier, à l'occasion de la Fête Nationale, mais surtout par les contacts humains qu'ils réalisent en constituant des équipes d'amis, tous soucieux du bien commun.

## Dans les Sociétés, Groupements et Associations

### « LES BOUL'DOGS »

Chacun sait que le « boullisme » est un sport en plein développement dans notre pays, la Fédération Française de Boules étant, par ses effectifs, l'une des plus importantes fédérations sportives de France.

La société locale « Les Boul'Dogs », dont le président est M. Ducœurjoly, tient une place très honorable dans sa fédération et a remporté déjà de nombreux succès.

Il nous est impossible d'en donner ici tout le détail. Signalons seulement que « Les Boul'Dogs » ont été champions de Paris, Seine et Seine-et-Oise en 1952 et 1955 (catégorie promotion) et en 1957 (catégorie honneur). Ils ont participé aux championnats de France en 32<sup>e</sup> de finale en 1952 à Béziers, en 1955 à Paris et en 1957 à Valence.

Le dimanche 15 septembre, au siège social de la Société, 1, avenue Bernard-Palissy, à Saint-Cloud, M. le Président de la Fédération Bouliste de la région parisienne, a remis la Médaille d'Argent de l'Education Physique et des Sports à M. Gremen qui fut président de la Société locale pendant plus de 20 ans, ce qui donna lieu à une cérémonie toute amicale à laquelle participaient M. le Maire et MM. Rollin et Joulia, adjoints.

En adressant nos félicitations à M. Gremen et à tous les membres de la Société « Les Boul'Dogs » pour leurs succès, nous croyons utile d'attirer l'attention de ceux de nos lecteurs qui sont intéressés par les boules sur l'existence de cette Société qui pourrait leur permettre l'exercice de leur sport favori sur le terrain municipal de la rue de l'Yser, à Saint-Cloud.

## TENNIS-CLUB DE SAINT-CLOUD

### Championnat du Club

Le 22 juin 1957 se sont déroulés sur les courts du T.C. Saint-Cloud les finales du championnat du club en présence de MM. Chaveton, maire; Joulia, adjoint; Beaufocher et Petit, conseillers municipaux et de nombreux spectateurs, invités et amis.

Les résultats ont été les suivants :

*Finale simple messieurs* : N. Marcorelles bat J. Bloch, 7/5, 6/1.

### Coupe Municipale

*Finale double messieurs* : Neveu-Parvilliers battent Fleury-Roussel 6/3, 6/3.

*Finale simple dames* : Mme Marcorelles bat Mme Serre-Coucke 6/2, 6/2.

### Coupe Puyforcat (Juniors)

*Finale* : J.P. Villette bat Henri Pousanoff 6/2, 13/11.

*Finale double juniors* : J.P. Villette-Pousanoff battent Mlle Guétin-Molcar 6/1, 6/1.

### Coupe René Mathieu

Cette coupe, réservée aux membres du Club des Vétérans et habituellement disputée à Deauville, s'est jouée cette année sur les courts du T.C. Saint-Cloud.

*Finale* : Renaut bat Conte-Offenbach 6/3, 4/6, 7/5.

## CERCLE D'ECHECS DE SAINT-CLOUD

### « La Tour Prends Garde »

Dimanche 29 septembre, dans le cadre de la fête de Saint-Cloud, a eu lieu au Centre Culturel, un grand tournoi, dont l'enjeu était la coupe offerte par la ville.

Cette manifestation échiquéenne des plus réussies groupait 23 équipes de quatre joueurs.

M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, qui assurait la présidence de cette réunion, remit la coupe au cercle vainqueur « Riche gauche », ex-æquo avec « Tour Blanche », et donna le coup d'envoi d'un match par correspondance : Saint-Cloud-Maidenhead, en présence de MM. Rollin, Ducros, Bellanger et Velle, vice-président et secrétaire de la F.F.E.

D'autres prix, dûs à de généreux donateurs, avaient été également mis en compétition :

Le prix de Montretout fut remporté par Saint-Cloud.

Le prix des Coteaux par Paris-Nord Echecs.

Le prix du Centre par Ville-d'Avray.

La « Napolitaine », société musicale suresnoise, offrit un intermède très apprécié tandis qu'un vin d'honneur était servi aux invités et aux joueurs sans oublier les courageux organisateurs.

## CROIX-ROUGE FRANÇAISE

### Comité de Saint-Cloud

La session des cours pour l'année 1957-58 commencera le 30 octobre, à 21 heures, au Centre Culturel, rue des Ecoles, siège de la permanence.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à cette permanence, le mardi, de 17 h. 30 à 19 h. 30.

Les cours sont entièrement gratuits. Il y en a 12 par session. On complète en général, surtout pour les hommes, par des matières sur le brancardage. Ces cours sont sanctionnés par des examens qui donnent, soit le brevet de secouriste simple, soit le brevet de secouriste d'Etat.

Les anciens secouristes peuvent devenir *moniteurs* (cours : 6, rue de Berri, à Paris) et *auxiliaires sanitaires du temps de guerre* (cours : 21, rue François-1<sup>er</sup>, à Paris). Ces derniers cours, extrêmement utiles, sont surtout des cours de soin au foyer. Ils ont lieu à 19 heures, pour être accessibles aux personnes occupées dans la journée et sont complétés par un stage dans un hôpital. L'examen est préfectoral.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Croix-Rouge ou au bureau d'Aide Sociale, à la mairie.

## ARTISTES CLODOALDIENS

Le XII<sup>e</sup> Salon des « Artistes de Saint-Cloud » aura lieu au Centre Culturel, rue des Ecoles, du 7 au 29 décembre 1957.

Les vernissages de cette exposition, qui groupera peintres, sculpteurs, graveurs et céramistes de talent, a été fixé au samedi 7 décembre, à 14 h. 30.

Le salon de Saint-Cloud étant classé par les critiques d'art avisés, parmi les meilleures manifestations artistiques de la région parisienne, nous invitons les Clodoaldiens à venir très nombreux visiter cette exposition, dont la qualité des œuvres est digne du plus grand intérêt.

## EXPOSITION DES TRAVAUX DES MEMBRES DU PHOTO-CLUB DE SAINT-CLOUD

Dans le cadre des activités du Centre Culturel et Artistique, 14, rue des Ecoles, le Photo-Ciné Club de Saint-Cloud organisera, les 9, 10 et 11 novembre 1957, une exposition des travaux de ses membres avec projection de diapositives couleurs.

L'entrée est libre et gratuite, de 15 à 18 heures.

## OUVERTURE D'UN CABINET MEDICAL

Le docteur M. Gherardi, ophtalmologiste, vient d'ouvrir un cabinet médical, 12, place de l'Eglise à Saint-Cloud. Téléphone : Molitor 75-60. Consultations mardi et samedi, de 14 à 17 heures et sur rendez-vous.

## OFFRE D'EMPLOI

L'hôpital-hospice de Saint-Cloud recherche une lingère-couturière de profession, titulaire du C.A.P.  
Se présenter à la Direction, 3, place Sully.

## ÉTAT CIVIL DU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1957

### NAISSANCES

#### Mois de Juillet

Philippe Cottin. — Patrick, Fernand, Louis Langlois. — Frédéric, Georges, Jean, Marie Ranson. — Pierre, Gaston, Marcel Bouchet. — Joëlle, Jacqueline Guigot. — Valérie, Isabelle Caloz. — Colette, Elisabeth Auvity. — Jean, Luc Rouxel. — Michel, Louis Caplat. — Florence, Jacqueline Reboul. — Henri, Jean, Marie Saurel. — Paul Trenauay. — Marc, Raymond Boissard. — Michel Riffaud. — Philippe, Yves, Marie Faivre d'Arcier.

#### Mois d'Août

Patricia Guennec. — Alain Riou. — Serge de Cagny. — Lionel, Jean, Yves, Roland Lefèvre. — Philippe, Jean Guillee. — Michel Pascal. — Roberto, Tino Cerchiaro. — Pascal, Raymond Robert Rousseaux. — Sabine, Elisabeth, Anne Joannot.

#### Mois de Septembre

Noël, Philippe Robin. — Martine, Denise, Michèle Tessier. — Martine Charlo. — Philippe, Jacques Desbordes. — Serge Fouchaux. — Jean, Luc Grenet. — Monique, Antoinette Garcia. — Véronique, Marie Poillot. — Patricia Barnabeau. — Geneviève, Jeanne, Marie, Claude Guillou. — Joëlle, Patricia Bessard. — Sylvana, Mireille, Adèle Mallet.

## MARIAGES

### Mois de Juillet

Lucien, Marcel Combreau et Adrienne, Aimée Grolleau. — Roger, Antoine Lyons et Gabrielle, Michèle, Alphonsine Sarrazin. — Julien, François, Eugène, Marie Duval et Michelle, Marguerite, Georgette Dabonneville. — Roger Hussenet et Victoire, Marie Berthou. — Jacques, Robert Brulant et Ginette, Gabrielle Latnier. — Marcel Benarroche et Jacqueline, André, Yvonne Terrasson. — Philippe, Marcel Blanchet et Madeleine, Clémence Baudon. — Mohamed Souguir et Alice, Lucienne, Christiane Michaux. — André Rolland et Jacqueline, Raymonde Perrot. — Daniel, Gaston Lemièrre et Jeannine, Louise, Blanche Nardot. — Gilberte Prieur et Georges, Henri Croizé. — Pierrot Russo et Catherine, Odette Tagliaferri. — Georges, Albert Koskas et Pierrette, Marie Morales. — Alain Kaiser et Jacqueline, Noémie Brisac. — Nino Varutti et Laure, Bella Hirsch. — Marcel, Raymond Gautier et Huguette, Georgette Coulon. — Guy, Marcel, Louis Chaillou et Jeannine, Armande Bacle. — Paul, Jean, Yves Lamballe et Annie, Monique, Françoise Le Goaziou. — Louis, Frédéric, Marie Joubier et Gisèle, Clémentine, Ernestine Briand. — Jacques, Paul Guiscafre et Simone Ribetto. — Maurice, René Henry et Madeleine, Henriette, Marie Le Bot. — Louis, Alexis Thieurmél et Yolande, Anne, Marie Méret. — Claudio Corda et Ginette, Andrée Coppey.

### Mois d'Août

Guy, Eugène Blanchard et Annie, Hélène, Blanche Dufour. — André, Albert Genreau et Monique, Angéline Delachambre. — José Campos et Félicia Marsella. — Michel, Emile, Armand Houdu et Gilberte, Françoise, Marcelle Dupont. — Jean Favard et Huguette, Claire Capet. — Michel, Raymond Duhomeaux et Suzanne, Louise, Marguerite Bernier. — Brian, Francis, William Edwards et Gabrielle, Suzanne Monsel. — André Labrousse et Marie, Thérèse, Marcelle Couteau. — Claude, Jean Levêque et Monique, Jeanne Poilvez. — Jean, André, Victor Malard et Nicole Le Bonhomme. — Georges Meaux et Jacqueline Vey. — Jean-Claude Aaron et Maria, Louise, Marcelle Ripper. — André, Alexis Brière et Hélène, Marie, Joséphe Jannet.

### Mois de Septembre

Rémy, Paul, Ernest, Germain Campain et Geneviève, Juliette, Désirée, Joséphine Tarin. — Pierre, Charles Marquant et Jeanine, Louise, Josiane Hourcadet. — César, Albert Chauvin et Thérèse, Odette Bon. — François, Régis, Honoré Morand et Colette, Françoise, Lucie Briand. — Jean, Albert Ruez et Maria Klasen.

## DECES

### Mois de Juillet

Alexandre-Eugène Aumasson, 90 ans. — Blanche Bergerat, veuve Bassot, 68 ans. — Mathilde-Julie Paillot, veuve Verheggen, 80 ans. — Louis-Jules Marinier, 78 ans. — Alice-Marie Coquerel, veuve Guyomard, 70 ans. — Marcel, Jules, Charles Savalle, 57 ans. — Eliane-Céline-Rémonde Lerondelle, veuve Savalle, 55 ans. — Pauline Nicolas, veuve Vernon, 78 ans. — Marthe-Marguerite Monnier, femme Rolleri, 72 ans. — Edmond Deschamps, 71 ans. — Philomène-Désirée Bonnaure, femme Dumas, 93 ans. — Henri-Léon-Adolphe Lecourbe, 79 ans. — Marie-Louise-Augustine Pichon, veuve Monod, 88 ans. — Vittorio Lombardi, 80 ans.

### Mois d'Août

Eugénie-Louise Bouvier, 86 ans. — Alfre-Germain Pigerol, 70 ans. — Marie-Claire Mottier, veuve Picard, 74 ans. — Jeanne-Louise-Thérèse Guillochon, femme Dominique, 33 ans. — Henri-Joseph Maréchal, 50 ans. — Marie-Yvonne-Jeanne Labadie, 69 ans. — Léontine Burtscher, veuve Huet, 80 ans. — Marie-Célestine Durand, veuve Brelet, 85 ans. — Georges-Marcel Creusard, 49 ans. — Marie-Françoise-Joséphine Quemener, femme Leconte, 63 ans. — Marthe Blassiaux, veuve Mahulot, 87 ans. — Henriette-Florentine Viardot, femme Bellanger, 71 ans. — Nicolas-Laurent Martin, 88 ans.

### Mois de Septembre

Auguste-Marie Couplan, 54 ans. — Paul-Oscar Isler, 80 ans. — Victor-Jérôme Bouvier, 86 ans. — Julien-Alfred Chedaille, 44 ans. — Claire Zahm, veuve Bidot, 78 ans. — Roland-Clément Gallayran, 58 ans. — Victoire-Françoise Guyot, veuve Nivet, 82 ans. — Renée-Alexandre-Jeanne Tierce, femme Kerlau, 53 ans. — Blanche-Gabrielle Potentier, veuve Debailleux, 84 ans. — Blanche-Félicienne Flament, femme Dubessy, 60 ans. — Jean-Baptiste Tyghem, 65 ans. — Aron Hillel, 84 ans. — Sophie Kohler, veuve Buchon, 86 ans. — Ida-Mélanie Pécout, femme Dubost, 64 ans.

# CARRELAGES ♦ REVÊTEMENTS ♦ MOSAÏQUES

NEUF — RÉFECTION  
TRANSFORMATIONS

J. DUQUESNOY  
54, Rue Gounod, ST-CLOUD - MOL. 39-77

LÉ SEUL SPÉCIALISTE  
DE VOTRE VILLE

APRÈS CHAQUE BARBE, UTILISEZ

## AQUA VIELVA

QUI PROTÈGE LA JEUNESSE DE VOTRE VISAGE  
ET LA SANTÉ DE VOTRE ÉPIDERME

Anciens Etablissements P. COMPAIN & Cie

## CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

COUVERTURE — PLOMBERIE

Siège Social : 69, Rue Bayen, PARIS 17<sup>e</sup> - ETO. 23-31

10, Rue Dailly, SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-74

## Madame L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur Dentiste  
de la Faculté de Médecine de Tiflis

DIPLOMÉE A PARIS  
pour tous les soins esthétiques  
visage et corps

## MASSAGES

SUR RENDEZ-VOUS

102, Bvd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 44-28



ASSURANCES  
TOUTES NATURES

## CABINET BOIR

21, Rue des Ecoles - SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise) - Tél. : MOL. 48-35

L'incendie des locaux d'habitation se garantit sans limitation de somme



## Éts DEMIZIEUX S. A.

Concessionnaire Aronde - Agent Vedette

74-76, Route de la Reine

BOULOGNE (Seine) MOL. 55-94

## Travaux Publics et Privés

Entreprise Marcel Plantivaud

20, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. 65-35

GROS BEURRE — ŒUFS — FROMAGES DEMI-GROS

## Comptoir Clodoaldien des Produits Laitiers

3, Rue Joseph Leguay

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 62-57

MENUISERIE D'ART ET DE BATIMENT  
AGENCEMENT DE MAGASINS ET BUREAUX  
PARQUETS — CHARPENTES — ESCALIERS

## L. DISCOUR

97-99, Av. du Maréchal Foch - St-CLOUD

MOL. 42-59

# GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

# Laboratoires Franay

*Tirages*  
*Cinématographiques*

**L.T.C**

**SAINT-CLOUD**

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)  
Tél. : MOL. 69-20

MOTEURS ELECTRIQUES

**R. VASSAL**

— 13, Rue Henri-Regnault —  
SAINT-CLOUD — MOL. 49-68

CHENAILLE, rue Danton - St-Cloud

**RAYONS - X**

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU  
SOCIÉTÉ ANONYME  
DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

**S A C O M A C**

55, Quai Carnot  
SAINT-CLOUD ♦ Tél. MOL. 67-80

CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES

**TRANSFO STANDARD**

BUREAUX : 92, Boulevard Sénard, SAINT-CLOUD  
USINES : 6 et 8, Avenue des Tribunes — 101, Boul. Sénard  
SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 58-21 et 41-51

**Marcel LE CHAPELIN**

FLEURISTE  
14, Rue de l'Eglise  
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41  
LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



**Ets MAG**

46, Rue de Buzenval, 46  
ST-CLOUD — :— MOL. 45-16

LABORATOIRE GENERAL DE TELECOMMUNICATIONS

**R. T. A.**

4, Rue de Garches SAINT-CLOUD

**LES ISOLANTS FRANÇAIS**

CAOUTCHOUC TECHNIQUE  
61, Quai Carnot MOLitor 87-75

**Helena Rubinstein**

*Produits de Beauté*  
*Soins du Visage*  
*et du Corps*

52, Faubourg Saint-Honoré — PARIS (8°)

Tél. ANJ. 88-46

CAFE \* TABAC \* HOTEL  
DE MONTRETOUT

**marcel quévrain**

84, Boulevard de la République  
SAINT-CLOUD — MOL. 56-72

**Entreprises GENTILINI et Cie**

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME  
TRANSPORT

— Tél. MOLitor 56-74 —  
25-29, rue du Pierrier ♦ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

**A. CANTIN Paysagiste**

PARCS et JARDINS ♦ TERRAINS DE SPORTS

4, rue des Tennerolles — Tél. MOL. 49-25  
♦ SAINT-CLOUD ♦

**AGENCE CENTRALE**

9, Av. du Gal Leclerc (Carrefour Magenta) — MOL. 57-11  
PATAUD et Cie  
TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES  
FONDS DE COMMERCE

**E. DELARFEUX**

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod  
MOL. 44-48 SAINT-CLOUD

**VILLA HENRI IV**

PENSION DE FAMILLE

DEJEUNERS et DINERS  
PRIX de PENSION  
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République  
SAINT CLOUD (S.-et-O.)  
— Tél. : MOLitor 40-50 —



*Porto* **ANTONAT**

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES  
ET LAVAGE

**AMÉRICAN  
DIAPER-SERVICE**

107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

**CENTRE DERMO-BIOLOGIQUE**

**M. THOMAS**

Docteur en Pharmacie  
Prix de thèses

**ELISABETH ARDEN**

Ex-assistante de Chimie biologique  
Lauréate de la Faculté

7, Rue Dailly MOL. 40-17

**AGENCE SIVRAIS**

**M. CHOTARD, Successeur**

PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS  
36, Rue Gounod — SAINT-CLOUD — MOL. 42-15

**M. Mercieux, Horticulteur**

GERANIUMS - BEGONIAS et DIVERS

♦ GROS et DETAIL ♦

12, Rue Edeline - SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 43-30

**SAINT-CLOUD AUTOMOBILES**

147, Av. Maréchal Foch — SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78

AGENCE EXCLUSIVE **Peugeot** STATION SERVICE

Saint-Cloud - Garches - Vaucresson - Marnes-la-Coquette

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Béton Armé \* Canalisations

TRAVAUX EN TOUS GENRES

**M. ESTEVES**

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES  
ET AGRICOLES  
INDUSTRIELLES

LES  
**POMPES GUINARD**

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS  
MATÉRIEL INCENDIE  
POMPES MARINES